

Brest, le 4 avril 2010.

N/Réf : MA-BD-2010-04-04

Monsieur le Secrétaire d'État,

*Martin AVERLANT
Président du Collectif National
des Jeunes Urbanistes*

Au nom de tous les membres du Collectif National des Jeunes Urbanistes (CNJU), association que j'ai l'honneur de présider, je voulais vous faire part de l'espoir que suscite, à nos yeux, votre récente nomination au poste de Secrétaire d'État à la Fonction Publique.

Ce Secrétariat de plein exercice constitue indéniablement un signal fort du Gouvernement, et qu'il revienne à un élu local particulièrement engagé sur les problématiques d'urbanisme ne peut que nous réjouir. Votre action de Président de la communauté d'agglomération Sénart Val de Seine atteste en effet d'un niveau d'implication très significatif sur les projets de renouvellement urbain (opérations ANRU, gestion urbaine de proximité, CUCS, etc.).

Dans un communiqué de presse commun avec le Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, présentant « l'agenda social 2010 » (daté du 26 mars 2010), vous affirmez vouloir « mieux recruter » dans la Fonction Publique notamment en « garanti[ssant] la diversification des profils des candidats ».

Le Collectif National des Jeunes Urbanistes, fédération des associations d'étudiants et diplômés en urbanisme, s'en réjouit. Il souhaite également porter à votre connaissance la situation à laquelle les urbanistes diplômés se trouvent actuellement confrontés et qui est en totale contradiction avec la volonté du gouvernement telle qu'exprimée dans ledit communiqué.

En effet, depuis l'entrée en application des décrets 2002-508 et 2007-196, il y a plus d'un an, les diplômés en urbanisme ne sont plus autorisés à se présenter au concours d'ingénieur de la Fonction Publique Territoriale auquel ils candidaient et réussissaient brillamment jusqu'alors.

Cette discrimination, au motif que leurs formations ne seraient pas suffisamment « scientifiques ou techniques », est aussi inacceptable qu'incompréhensible.

Le vote des lois d'application du Grenelle de l'Environnement révèle l'importance de la transdisciplinarité dans les champs de l'urbanisme. Ce constat renvoie l'actuelle approche par filière à un vocabulaire incontestablement daté et inapproprié aux besoins actuels ; c'est d'ailleurs ce qu'a récemment réaffirmé le Secrétaire d'État chargé de l'urbanisme, Benoist APPARU, lors des entretiens du Club Ville Aménagement de Bordeaux.

Au moment où les collectivités locales voient leurs compétences en matière de planification territoriale et de gestion urbaine s'affirmer et s'approfondir, ce sont les capacités des élus locaux à recruter qui sont remises en question.

En effet, avant l'introduction de ces nouvelles dispositions, un quart de ces diplômés se tournait chaque année vers l'accompagnement des élus locaux dans leurs politiques d'urbanisme. Avec l'éviction des urbanistes de ces fonctions d'encadrement et de chef de projet, c'est aujourd'hui la qualité de la commande publique qui est fragilisée.

Par courrier du 14 décembre 2009, Éric WOERTH a apporté au CNJU des éléments de réponses qui ne le satisfont pas, et qui indiquent que le Ministre a vraisemblablement été mal conseillé dans la formulation de sa réponse. Pour être précis, le Ministre invoque la proposition faite par un groupe de travail - ayant associé des organisations syndicales et employeurs territoriaux - d'orienter systématiquement les titulaires de diplômes universitaires en sciences humaines vers le concours d'attaché territorial. Si l'on en croit le motif avancé par ce groupe de travail, seuls les « profils » dits « techniques et scientifiques » détiendraient les bonnes aptitudes pour candidater à la mention « urbanisme, aménagement et paysage » du concours d'ingénieur territorial : cela laisse aujourd'hui l'exclusivité de l'accès à cette mention aux seuls architectes, ingénieurs et géomètres-experts.

Cette « division du travail administratif » ne semble pas recueillir l'approbation d'élus locaux avisés dans le recrutement de leurs agents chargés du pilotage de projets d'urbanisme, et plus largement, des services d'aménagement du territoire, d'habitat ou de déplacements urbains : aujourd'hui, plus de 200 élus dont 60 parlementaires et les présidents de l'AMF, de l'AdCF, l'AMGVF, l'ACUF, l'AMVBF, du GART, de l'ANRU ou encore de l'ANAH ont, par leur soutien au CNJU, demandé solennellement aux Ministres de la Fonction publique et de l'Enseignement Supérieur de réviser le décret 2007-196.

Dans ces circonstances, le CNJU sollicite votre bienveillance à l'égard de cette préoccupation. A ce titre, nous souhaiterions pouvoir obtenir de votre part une audience qui nous permettrait de vous exposer plus en détail les éléments de contexte, les points de blocages et les multiples incidences propres à cette situation, mais également les solutions que nous vous proposons d'apporter au problème.

En vous adressant mes sincères félicitations pour votre récente nomination, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'expression de ma haute considération.

Martin Averlant

Président du Collectif National des Jeunes Urbanistes